

Pour rappel

Dans le cadre de l'attribution d'un marché public, le candidat doit produire une attestation de vigilance (*Attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales*).

Cette attestation indique que l'entreprise est à jour de ses obligations auprès de l'Urssaf.

L'attestation de vigilance est délivrée par l'Urssaf uniquement sur internet.

Le donneur d'ordre peut vérifier l'authenticité des attestations fournies à l'aide d'un code de sécurité mentionné sur le document. Cette vérification s'effectue sur la page d'accueil d'urssaf.fr



Nous contacter :

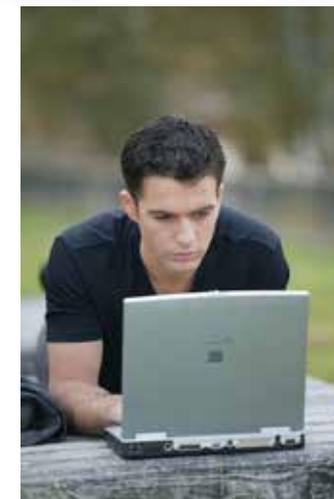
www.contact.urssaf.fr

Numéro unique : **39 57 ***

(* Prix d'un appel local depuis un poste fixe)



**J'ai besoin
d'une attestation
de vigilance ...**



Direction Recouvrement - Département Supports / décembre 2017

www.urssaf.fr

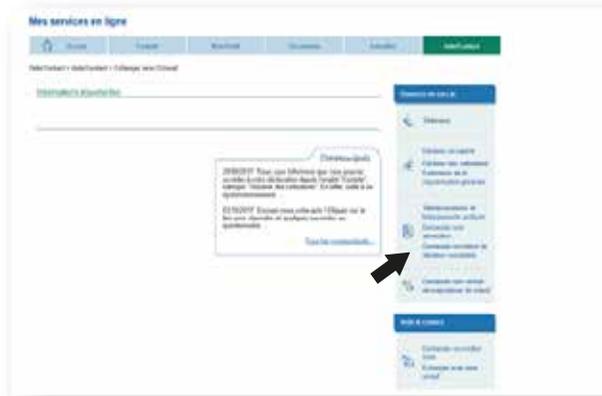
Vous devez disposer rapidement d'un document attestant de la régularité de votre situation vis à vis de l'Urssaf ?

Optez pour les attestations de vigilance **en ligne** pour :

- ▶ les retrouver immédiatement dans votre espace sécurisé,
- ▶ les consulter et les imprimer autant de fois que nécessaire,
- ▶ permettre au donneur d'ordre d'en vérifier l'authenticité ⁽¹⁾

(1) Un numéro d'identification permet au donneur d'ordre de vérifier en ligne l'authenticité de l'attestation.

- ✔ Sélectionnez dans l'onglet «Aide & contact» et cliquez sur la rubrique «Demander une attestation»



Comment trouver vos attestations sociales en ligne ?

- ✔ Connectez-vous sur le site www.urssaf.fr et identifiez-vous

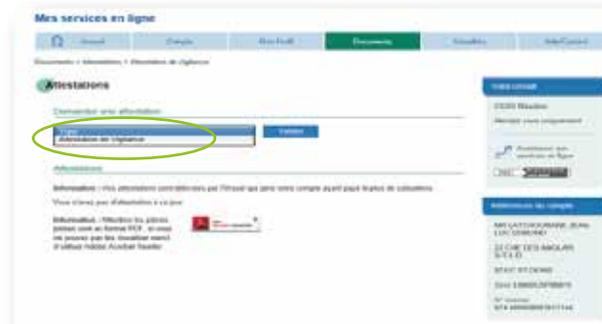
Votre espace

Siret / Identifiant

Mot de passe

[Mot de passe oublié ?](#)

- ✔ Choisissez dans le menu déroulant «Attestation de vigilance» et cliquez sur «Valider»



1°) Si votre compte cotisant est «à jour», votre attestation au format PDF est prête à être éditée.

« **Attention :** Vous devez être à jour de vos cotisations sociales et de vos déclarations pour tous vos établissements établis sur le sol français. Une seule période en Taxation d'Office suffira à bloquer votre attestation. »

2°) Si votre compte cotisant n'est pas «à jour», votre attestation est refusée et un document au format PDF vous l'indique.

Contactez-nous au 39 57 pour la mise à jour de votre compte.

